

# TERMES DE RÉFÉRENCE

---

## Journée du Justiciable – Kanel

---

***Droits des femmes, succession et accès à la justice  
en contexte de migration : protéger les familles restées au pays***

**Chef de projet** : Alioune SY

**Contact** : 78 390 68 68 / [contact@amicalejustice.org](mailto:contact@amicalejustice.org)

<b>Organisateur</b>	Amicale des Agents de la Justice (AAJ)
<b>Lieu</b>	Kanel, Département de Kanel
<b>Date prévisionnelle</b>	Lundi 29 Juin 2026
<b>Région</b>	Matam

---

## 1. Contexte et justification

---

Dans un contexte de mondialisation marqué par des exigences croissantes en matière de transparence, d'équité et de participation citoyenne, la modernisation du service public apparaît comme une priorité incontournable au Sénégal. Cette dynamique est renforcée par le lancement du New Deal technologique, qui ambitionne d'accélérer la transformation numérique de l'administration, notamment à travers la dématérialisation des procédures, la digitalisation des services, ainsi que l'amélioration de la gouvernance, de l'état civil et de l'accessibilité de la justice.

Le secteur de la justice, pilier fondamental de l'État de droit, s'inscrit pleinement dans cette évolution. Il lui revient de se réinventer pour devenir plus accessible, plus efficace et plus proche des citoyens, en intégrant les outils numériques tout en répondant aux attentes des usagers.

C'est dans cette optique que le personnel administratif et technique du ministère de la Justice s'est regroupé au sein de l'Amicale des Agents de la Justice (AAJ). Créée pour valoriser la contribution de ses membres et renforcer la performance du service public de la justice, l'AAJ s'est fixé pour objectifs de promouvoir la solidarité, la formation continue et le développement professionnel de ses membres ; d'offrir un cadre de réflexion et de proposition sur les enjeux du système judiciaire ; et de contribuer à l'amélioration de l'accès au droit et à la justice pour tous.

Dans le prolongement des Assises de la Justice initiées par Son Excellence Monsieur le Président de la République, Bassirou Diomaye Diakhar Faye, et en réponse aux préoccupations exprimées par les justiciables à travers le pays, l'AAJ organise en 2026 les « Journées du Justiciable », sous forme de portes ouvertes dans plusieurs ressorts judiciaires du Sénégal. Après une première édition réussie en mai 2025 dans les ressorts de Tambacounda et de Ziguinchor, la deuxième édition se déploie dans les ressorts de Thiès, Saint-Louis et Kaolack.

### 1.1. Spécificité de la Journée de Kanel

Terre de départ par excellence dans la région de Matam, le département de Kanel est l'un des foyers les plus importants de la diaspora sénégalaise : des milliers d'hommes ont quitté la vallée du fleuve pour l'Europe, les États-Unis et l'Afrique centrale, laissant derrière eux des familles entières dans une précarité juridique souvent invisible.

Les épouses restées au pays se retrouvent fréquemment sans tutelle légalement établie sur leurs enfants, sans accès aux biens du foyer et sans capacité juridique pour accomplir les actes de la vie courante en l'absence du conjoint. Les successions non réglées avant le départ génèrent des conflits familiaux durables, aggravés par la distance et la méconnaissance du droit. Les mariages célébrés religieusement mais non transcrits à l'état civil privent les femmes de toute protection en cas de divorce, de décès ou de litige foncier.

Selon les estimations de l'ANSD, les transferts de fonds de la diaspora représentent plus de 10 % du PIB sénégalais, mais cette richesse circule dans un vide juridique qui fragilise les familles bénéficiaires. À Kanel, les femmes chefs de ménage de fait constituent une réalité sociale massive qui appelle une réponse judiciaire adaptée. C'est précisément cet enjeu que la Journée du Justiciable de Kanel entend mettre au cœur du débat.

---

## 2. Thématique de la journée

---

### « Comment garantir les droits des femmes et des familles restées au pays face aux défis juridiques posés par la migration massive des hommes de Kanel vers l'étranger ? »

*Terre de départ par excellence, Kanel voit chaque année ses hommes prendre le chemin de l'Europe et des États-Unis, laissant derrière eux femmes, enfants et biens dans un vide juridique souvent dramatique : successions non réglées, tutelles non établies, mariages non transcrits, terres contestées à distance. Cette journée entend mettre la lumière sur les droits des familles restées au pays et les outils juridiques disponibles pour les protéger durablement, en associant les acteurs judiciaires, les organisations de femmes et les représentants de la diaspora.*

---

## 3. Objectifs

### 3.1. Objectif général

Renforcer l'accès au droit et à la justice pour les femmes et les familles du département de Kanel, en les informant de leurs droits dans le contexte de la migration internationale et en identifiant les mécanismes juridiques disponibles pour sécuriser leur situation.

### 3.2. Objectifs spécifiques

- Informer les femmes de Kanel sur leurs droits en matière de succession, de tutelle, de régimes matrimoniaux et d'accès au foncier en l'absence du conjoint migrant.
- Sensibiliser les populations à l'importance de l'enregistrement légal des mariages et des naissances, et aux conséquences juridiques de leur omission sur les droits des femmes et des enfants.
- Présenter les procédures judiciaires permettant de régulariser la situation des familles : établissement de tutelle, jugements supplétifs, transcription des actes de mariage, partage successoral.
- Explorer les mécanismes de protection juridique à distance pour les membres de la diaspora souhaitant sécuriser leurs biens et leurs familles au Sénégal (procurations encadrées, testament, désignation de tuteur).
- Favoriser le dialogue entre les professionnels de la justice, les organisations de femmes, les associations de la diaspora et les autorités coutumières du département.
- Formuler des recommandations concrètes pour mieux protéger les droits des familles en contexte de migration, à l'attention des autorités judiciaires, des services consulaires et des partenaires techniques et financiers.

---

## 4. Résultats attendus

---

- Au moins 200 femmes, chefs de ménage, leaders communautaires et représentants de la diaspora informés sur leurs droits et les procédures judiciaires applicables.
- Un diagnostic partagé des obstacles juridiques auxquels font face les familles restées au pays dans le département de Kanel.
- Des pistes de solutions identifiées pour sécuriser juridiquement les familles : enregistrement des actes, procédures de tutelle, protection successorale.
- Un document de recommandations produit et transmis aux autorités compétentes et aux partenaires.
- Un renforcement des liens entre l’institution judiciaire, les organisations de femmes et les associations de la diaspora du département de Kanel.

## 5. Méthodologie et format

La journée sera organisée sous forme de portes ouvertes combinant plusieurs formats participatifs afin de maximiser l’engagement des participants et la qualité des échanges.

### 5.1. Séquences de la journée

Horaire	Séquence	Description
08h30 – 09h00	<b>Accueil et inscription</b>	Enregistrement des participants, distribution de la documentation.
09h00 – 09h30	<b>Cérémonie d’ouverture</b>	Allocutions officielles : représentant du Préfet de Kanel, représentant de la justice (tribunal de grande instance de Matam), représentante des organisations de femmes, représentant de l’AAJ.
09h30 – 10h30	<b>Panel 1 – Droits et statut juridique</b>	Cadre légal des droits des femmes en droit de la famille sénégalais : mariage, succession, tutelle, régimes matrimoniaux. Présentation par un magistrat et un avocat.
10h30 – 10h45	<b>Pause</b>	Pause-café et networking.
10h45 – 12h00	<b>Panel 2 – État civil et protection des familles</b>	Importance de l’enregistrement légal (naissance, mariage, décès). Procédures de régularisation. Présentation du programme NEKKAL. Témoignages de femmes concernées.
12h00 – 13h00	<b>Panel 3 – Migration et sécurisation juridique</b>	Outils de protection à distance : procurations, testament, désignation de tuteur. Rôle des consulats. Témoignages de membres de la diaspora.
13h00 – 14h00	<b>Pause déjeuner</b>	
14h00 – 15h30	<b>Ateliers thématiques</b>	Ateliers en sous-groupes : (1) Succession et héritage en contexte migratoire ; (2) Tutelle des enfants et protection des veuves ; (3) Sécurisation foncière des ménages.
15h30 – 16h00	<b>Restitution et recommandations</b>	Synthèse des travaux, formulation de recommandations, feuille de route.
16h00 – 16h30	<b>Cérémonie de clôture</b>	Allocutions de clôture, remerciements, photo de famille.

## 6. Public cible

---

- Femmes chefs de ménage et épouses de migrants du département de Kanel.
- Associations de femmes et organisations communautaires du département.
- Représentants des associations de la diaspora de Kanel (France, États-Unis, Espagne, Italie).
- Chefs de village, délégués de quartier et autorités coutumières.
- Magistrats, greffiers, officiers d'état civil du tribunal de grande instance de Matam.
- Autorités administratives : Préfet de Kanel, services déconcentrés.
- Organisations de la société civile, ONG et partenaires techniques et financiers.

## 7. Ancrage dans les Objectifs de Développement Durable

---

Cette journée contribue directement aux engagements du Sénégal en faveur des ODD, notamment :

- ODD 5 « Égalité entre les sexes » : renforcement des droits juridiques des femmes et réduction des inégalités dans l'accès à la justice et à la propriété en contexte de migration.
- ODD 16 « Paix, justice et institutions efficaces » : promotion d'un accès équitable à la justice pour les familles vulnérabilisées par la migration, renforcement des institutions inclusives.
- ODD 10 « Réduction des inégalités » : protection des droits des populations des zones enclavées et des ménages les plus fragilisés par l'absence des hommes.
- ODD 1 « Pas de pauvreté » : sécurisation juridique des familles comme levier de protection économique et sociale durable.

## 8. Contribution attendue des Partenaires Techniques et Financiers

---

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette initiative citoyenne, en cohérence avec la dynamique nationale de transformation impulsée par le New Deal technologique et les engagements du Sénégal en faveur des ODD, l'AAJ sollicite l'appui des PTF en qualité de partenaires stratégiques. L'accompagnement peut prendre plusieurs formes :

- Appui financier : prise en charge totale ou partielle du budget de la journée.
- Appui technique : mise à disposition d'experts en lien avec la thématique de la journée.
- Appui logistique : fourniture de matériel de communication, supports pédagogiques, équipements audio-visuels.
- Visibilité et communication : co-branding, couverture médiatique, diffusion des recommandations au niveau sous-régional.

Votre accompagnement contribuerait significativement à l'émergence d'un service public de la justice plus accessible, plus transparent, innovant et performant au Sénégal.

## 10. Coordination et contacts

---

L'organisation de la journée est assurée par l'Amicale des Agents de la Justice (AAJ) en coordination avec les autorités judiciaires et administratives du département de Kanel.

**Structure organisatrice : Amicale des Agents de la Justice (AAJ)**

**Tutelle : Ministère de la Justice du Sénégal**

**Partenariat local : Préfecture de Kanel, Tribunal de grande instance de Matam, Associations de femmes du département, Associations de la diaspora**

**Contact : Alioune SY**

**Tél : 78 390 68 68 / 76 479 39 39 Email : [contact@amicalejustice.org](mailto:contact@amicalejustice.org)**